



Féchy, le 8 août 2012

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 25 septembre 2012

**Préavis no 5/2012 concernant l'arrêté d'imposition 2013**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2013 et vous propose de reconduire les mêmes taux que l'arrêté d'imposition pour 2012.

La Municipalité est consciente des investissements importants votés en 2011 pour l'immeuble locatif du Rionzier ainsi que pour le collège.

Elle suggère de tirer un bilan des investissements et futurs rendements de ces objets début 2013.

Ce bilan permettra d'évaluer l'évolution future de la charge fiscale communale.

Elle propose également d'étendre l'exonération de l'impôt sur les divertissements aux sociétés à but non lucratif, article 1.10, et à l'impôt sur les chiens d'infirmités et chiens d'aveugles, article 1.11.

La Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de maintenir la charge fiscale actuelle et d'accepter l'arrêté d'imposition 2013 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

  
Francis Liard

  
Marguerite Pilloud

